

Agir sur les territoires

Garantir la réussite de vos projets grâce à un accompagnement sur mesure



De nombreuses communes cherchent à dynamiser leur activité commerciale en favorisant les circuits courts. La chambre d'agriculture de l'Ain accompagne les producteurs tout comme les collectivités territoriales sur la faisabilité et la mise en oeuvre des projets. Un travail de réflexion majeur pour le bon déroulement des opérations.

PATRICE FLAMAND, maire de Chaneins, et **DELPHINE VENET**, adjointe en charge du développement économique.

« On n'imaginait pas que la Chambre d'agriculture s'occupait d'autant de choses »

La commune de Chaneins a fait appel à la chambre d'agriculture pour l'accompagner dans un projet de magasin de producteurs, la Bascule, qui devrait ouvrir mi-mars. C'est l'aboutissement d'un « gros » projet, pour lequel la chambre a proposé un accompagnement complet.

Dans quel contexte et pourquoi la municipalité a souhaité installer un magasin de producteurs ?

PF et DV : « Juste après avoir été élus, en 2014, nous avions la volonté d'installer un commerce de proximité dans le centre du village, qui n'en n'avait plus. Notre idée était de créer un lieu qui permettrait aux gens de disposer de produits alimentaires et de pouvoir se rencontrer. Nous avons la possibilité de préempter sur un ancien garage bien placé le long de la route. On s'est dit alors que ce serait mieux si, en plus d'apporter un service aux habitants, on pouvait contribuer à faire vivre nos producteurs locaux.

Comment êtes-vous entrés en contact avec la Chambre d'agriculture et que vous a-t-elle apporté ?

PF et DV : « Au début, nous nous sommes tournés vers la CCI. Elle nous a réorientés vers la chambre d'agriculture. Nous avons alors rencontré Guillaume Petit, le spécialiste de ce sujet, qui a tout de suite compris notre projet. Il a commencé par faire une étude de marché et une étude de faisabilité. Avec 4500 véhicules qui passent le long de la route chaque jour, un stationne-

ment aisé et le fait que la commune se portait volontaire pour acquérir un local commercial dans un immeuble neuf pour le louer aux producteurs associés, il s'est avéré que le projet pouvait être viable. Il nous a aussi informés que nous pouvions demander des subventions pour ces études. Cela nous a confortés dans notre démarche. »

Et ensuite ?

PF et DV : « C'est allé très vite. La Chambre d'agriculture a démarché les producteurs pour nous et a lancé les appels à candidature. Elle a trouvé 7 producteurs locaux intéressés par ce magasin et les a formés à la vente et aux exigences de cette activité, nouvelle pour la plupart. Il n'a fallu que 6 mois entre le 1^{er} contact avec Guillaume Petit et cette étape ! »

Au final, qu'est-ce que cela vous a coûté ?

PF et DV : « Nous sommes copropriétaires du local commercial avec Logidia, qui a construit l'immeuble à la place du garage. Nous amortirons cela avec les loyers. Sinon, nous n'avons financé que les études préalables et 60% du coût des formations. La chambre



Etienne Grosjean

d'agriculture et les producteurs ont financé à part égale (20% chacun) les 40% restants. »

Quel bilan tirez-vous de cette collaboration ?

PF : Nous avons été surpris dans le bon sens. On n'imaginait pas que la Chambre d'agriculture s'occupait d'autant de choses ! On a aussi beaucoup apprécié la disponibilité de Guillaume Petit. Il a toujours été là pour répondre à nos questions et régler les choses très vite.

DV : « Personnellement, cela m'a donné l'occasion de rencontrer des gens formidables : des producteurs locaux pleins de courage et de talent, notamment les femmes. Je crois qu'eux aussi étaient contents que la commune soit à l'origine de ce projet. Ils se sont sentis bien accueillis. ■

JEAN-CLAUDE LAURENT, adjoint au maire d'Izernore.

« De l'étude à l'assistance à la maîtrise d'ouvrage »

Dans le cadre d'un projet de construction d'un centre équestre, la commune d'Izernore a fait appel à la Chambre d'agriculture de l'Ain afin qu'elle procède à une étude de faisabilité.



Le plan en 3D du nouveau centre équestre réalisé par la chambre d'agriculture.

Pourquoi avez-vous contacté la Chambre d'agriculture dans le cadre de cette délocalisation ?

« Pour nous, c'est apparu comme une évidence de passer par ses services. Nous savions que la Chambre d'agriculture a une bonne connaissance du milieu équin, grâce à sa conseillère équine Maryline Jacon. Elle seule était en mesure de nous lister les impératifs réglementaires des constructions, les normes de sécurité et d'hygiène à respecter. Son regard sur le plan du bien-être animal nous a aussi paru indispensable pour mesurer la faisabilité de notre projet.

Quel était l'objectif de cette étude ?

« Cette étude a consisté en un diagnostic de l'existant. Une analyse des besoins et la définition de propositions techniques et financières répondant aux différentes exigences mises en évidence par le projet. Elle s'est révélée une aide

à la décision. Elle a permis aux élus de mieux appréhender les enjeux techniques et financiers du projet à court et moyen terme ».

Y-a-t-il une suite prévue ?

« L'étude de faisabilité a constitué la première étape du projet communal. Les services de la chambre d'agriculture ont été reconduits en assistance à la maîtrise d'ouvrage, afin d'accompagner la commune dans le choix de l'architecte en charge du projet. Ce dernier devra avoir une connaissance particulière de l'environnement équestre et la présence de la chambre d'agriculture dans le jury constituera un réel support ». ■

Y.C.

CÉLINE FACUNDO, conseillère « circuits courts tourisme et services ».

De la genèse du projet au suivi du point de vente

De plus en plus de groupes d'agriculteurs se lancent dans la valorisation de leur production en circuits courts. Que ce soit par le biais de magasins de producteurs ou de marchés de producteurs, ils se tournent vers la chambre d'agriculture de l'Ain afin de bénéficier d'un accompagnement pour mener à bien leur projet. Car transformer du lait, des viandes, des légumes, des fruits... nécessite maîtrise technique, des locaux et une organisation efficace, ainsi qu'une bonne connaissance et compréhension du cadre réglementaire. Cet accompagnement est indispensable pour assurer le succès du projet, comme l'explique Céline Facundo,

conseillère en circuits courts. « Nous disposons à la chambre d'agriculture des compétences techniques spécialisées sur les techniques agro-alimentaires (en produits laitiers, carnés, végétaux...), les études de marché, les méthodologies d'organisation du travail, le cadre réglementaire. Nous pouvons intervenir sur des plans de laboratoire et la conception du plan de maîtrise sanitaire. Chaque année, nous mettons d'ailleurs en œuvre une vingtaine de formations spécifiques, pour accompagner les producteurs individuels ou les collectifs à toutes les étapes de leur projet. »

L'étude de marché est très importante



Souvent ce sont les communes qui viennent nous demander conseil. « Notre accompagnement est large et adapté aux attentes des producteurs et des collectivités. Nous analysons plus

particulièrement la fiabilité du projet en réalisant notamment une étude de marché. Ce type d'étude comprend : l'évaluation de l'offre, la définition de la zone de chalandise, l'analyse de la concurrence, l'identification des facteurs clés de succès et des recommandations stratégiques. Nous conseillons les porteurs de projet sur les aides possibles et les démarches à faire. Nous suivons la mise en place de la structure jusqu'à l'installation complète. Chaque année, pour ceux qui le veulent, nous faisons le point avec les producteurs. »

« L'étude de marché est capitale pour mettre en place une stratégie commerciale. L'objectif étant de bien orienter dès le départ les producteurs afin qu'ils

prennent les bonnes décisions », ajoute Céline.

Guillaume Petit, responsable de l'équipe « conseils aux filières », observe de plus en plus de professionnalisation de la part des producteurs qui ont envie de créer une activité économique à part entière. « Il y a aussi souvent un regard attentif, une volonté affirmée de la part des collectivités, de s'impliquer dans ce type de projet collectif. Quant aux producteurs ils veulent être acteurs de leur commune, afin de créer du lien avec les citoyens ». ■

Y.C.

Vos contacts

• Bresse - Revermont - Val de Saône Nord :
Laurent Jullian-Binard
☎ 04 74 45 56 54

• Dombes - Plaine de l'Ain -

Val de Saône Sud :
Gilles Cauvin
☎ 04 74 45 67 27

• Bugey - Haut-Bugey - Pays de Gex :
Delphine Gudin
☎ 04 74 45 19 19